

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – Belgique  
P.P.  
1190 Bruxelles 19  
1/17120

# L'insertion

n°52 – septembre 2004

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en juillet - août)

Bureau de dépôt  
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl  
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

Imprimé par le CF2m - rue Berthelot, 114-116 à 1190 Bruxelles (Tél : 02 538 01 92 - E-mail : <mailto:cf2000@win.be>)

## QUI SOMMES-NOUS ?

**L**a Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEm, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

### 1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère ;
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques » ;
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques ;
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

### 2. De définir des programmes d'action concertée.

- Notamment pour
- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées ;
  - l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales ;
  - participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral ;
  - favoriser le développement de projets d'économie sociale.

**3. D'agir solidairement** vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

**4. D'assister ses membres** dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

**Gabriel Maissin**, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

## Edito

**B**ien que ce soit le numéro de rentrée, les souvenirs de vacances sont déjà loin, l'automne est à nos portes et le travail a repris ses droits... Bref, la vie quotidienne reprend son cours. A la FeBISP, nous avons profité de cette trêve estivale pour potasser les remarques, questions et théories émises lors de notre 7<sup>ème</sup> journée d'étude « **Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ?** ». Tout le monde était bien d'accord sur un point : l'enseignement et l'ISP sont distincts et doivent le rester car leurs missions sont différentes. La mission de base de l'enseignement n'est pas de fournir des jeunes immédiatement prêts à entrer sur le marché du travail (même si, au niveau européen et mondial, une volonté de « marchandiser » l'enseignement et de l'orienter vers la formation professionnelle est apparue). Le rôle de l'enseignement est, avant tout, de socialiser les jeunes, de leur permettre de se forger un esprit critique par rapport à la société dans laquelle ils vivent. En bref, de devenir des citoyens. Parmi les points communs entre l'enseignement et l'ISP, nous retrouvons naturellement ces notions de citoyenneté et de socialisation. Mais la spécificité de l'ISP tient avant tout à sa volonté de mettre à l'emploi des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Elle

prend le relais de l'école et exerce en plus de la formation professionnelle des activités d'accueil, de guidance, d'éducation permanente et tente de créer des liens avec les entreprises. Malheureusement, et nous ne le répéterons jamais assez, les demandeurs d'emploi peu qualifiés font la file pour avoir accès une formation qui les aidera se réinsérer et sont parfois démotivés suite aux tours et détours qu'on leur fait faire par manque de place en formation...

Bien que de plus en plus de passerelles se mettent en place entre l'enseignement (de promotion sociale par exemple) et l'ISP, ces initiatives sont encore trop rares et ne sont pas toujours aisées à mettre en place (les niveaux de sélection sont parfois trop élevés pour les stagiaires, il faut une adéquation des programmes de formation, les organismes ISP doivent remplir certaines conditions pour permettre une certification...).

Côté actualités, ce sont 2 inaugurations molenbeekoises (toutes deux au Bd Léopold II) qui ont fait parler d'elles : celle du restaurant social « Les uns et les autres » et 2 semaines plus tard, celle de la Maison de l'Emploi.

Nous nous retrouverons **fin octobre** avec un **dossier consacré à l'économie sociale**. D'ici-là, portez-vous bien...

L'équipe de la FeBISP

### Sommaire

Actualités	<b>p. 4</b>
→ « Les uns et les autres » : un resto... pas comme les autres	p. 4
→ Un nouveau lieu pour l'aide à l'emploi	p. 4
Dossier du mois	<b>p. 5</b>
→ Le Forum-Expo de mai dernier vu avec un peu de recul	p. 5
→ Le saviez-vous ? L'ISP en quelques chiffres	p. 6
→ Enseignement et ISP ? Complémentaires mon cher Watson !	p. 8
→ Le cadre et les missions de l'ISP en Région bruxelloise	p. 11
→ Les effets de la certification	p. 12
→ Les passerelles de l'ISP	p. 13
→ Comment Bruxelles va-t-elle répondre aux exigences de l'Europe ? Le Groupe DOFFo-Bru y réfléchit.	p. 15
Courrier des lecteurs	<b>p. 18</b>
→ Le manque de formation professionnelle, cause n°1 du chômage des non-qualifiés ou « arbre qui cache la forêt » ?	p. 18
Annonces	<b>p. 20</b>
Agenda	<b>p. 21</b>
→ Le travail de la FeBISP en septembre	p. 21
→ Activités	p. 22

## Actualités

## « LES UNS ET LES AUTRES » : UN RESTO... PAS COMME LES AUTRES

**P**articularité de ce lieu ? C'est un restaurant social. C'est-à-dire que chacun peut venir y déguster de bons petits plats grâce à une tarification du menu adaptée à la situation sociale de chaque client. Ainsi le menu sera à 6 euros pour les uns et à 2,50 ou 3,50 euros pour les autres.

L'initiative émane de la Mission Locale pour l'emploi de Molenbeek (AMIS asbl) et vise à retisser un maillage social, culturel et intergénérationnel du quartier par le biais de la convivialité culinaire. Ce lieu un peu hors du commun a ouvert ses portes en août dernier et a été inauguré le 7 septembre en présence de M. Charles Picqué (Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale) et de M. Philippe Moureaux (Bourgmestre de Molenbeek).

Comme je vous le disais plus haut, « Les uns et les autres » n'est pas un resto comme les autres.

En effet, il y a tout un projet d'insertion socioprofessionnelle sous-jacent. Le CPAS apporte son soutien à cette initiative en prenant en charge les prestations des cinq personnes, engagées suivant l'Article 60, qui travaillent en cuisine, en salle et à l'administration. Ainsi, chaque année, le restaurant offrira une formation en Horeca à ces personnes émergeant au CPAS. Leur expérience au restaurant « Les uns et les autres » est précédée par des cours de nutrition, des rencontres avec les acteurs du quartier, des stages en entreprise (ex. : préparation de repas à domicile, diététiques ou non). A terme, cette entreprise aimerait être reconnue comme une ILDE (initiative locale de développement de l'emploi). Mais bon, il y a encore du chemin à parcourir...

Dans les prochaines semaines, le restaurant développera tout un programme d'animations : exposition des

talents du quartier, rencontres sur la thématique de la nutrition et de la santé, groupes de parole avec participation citoyenne, petits déjeuners-débats avec la collaboration du « Collectif Chômeurs » de la Mission Locale pour l'Emploi, guidance et services de proximité...

Une belle initiative qui, nous l'espérons, portera ses fruits.

Nathalie Hoffstadt

**« Les uns et les autres »**  
**Bd. Léopold II, 50**  
**1080 Bruxelles**  
**En attendant la rénovation totale du bâtiment AJJA qui l'accueillera alors définitivement, à deux pas de la place Communale.**  
**☎ 02 410 09 60**  
<mailto:lesunsetlesautres@skynet.be>  
**Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h.**

## UN NOUVEAU LIEU POUR L'AIDE A L'EMPLOI

**S**ous l'impulsion de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, avec l'aide du programme européen « Objectif II » l'ancien-

ne fabrique de papiers paraffinés et imperméabilisés du boulevard Léopold II a subi une rénovation lourde pour donner le jour à une

vaste structure offrant aux chercheurs d'emploi tous les services pouvant leur être utiles. « La Paraphane » s'est ainsi muée en « Maison

de l'Emploi ». Avec ces nouveaux aménagements et ceux des maisons situées à front du boulevard Léopold II, c'est un îlot complet qui a été réhabilité.

La Maison de l'Emploi, inaugurée ce 22 septembre, regroupe, sur 4 étages, la Mission Locale de Molenbeek (AMIS asbl), l'atelier de Recherche Active d'Emploi, Molenbeek Formation (asbl de formation en horeca et en français) et l'antenne de l'ORBEM. Son but : regrouper en un seul lieu toutes les initiatives publiques locales liées à l'emploi et à la formation et ainsi faciliter les démarches des demandeurs d'emploi.

Ces services s'adressent non seulement aux molenbeekois, mais également aux habitants de Jette, Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren.

« A la Maison de l'Emploi, nous accueillons tous les demandeurs d'emploi. Nous faisons un bilan professionnel, nous les guidons, les orientons, les aidons à rechercher des formations et du travail à travers des entretiens individuels ou des actions collectives (stages de détermination, ateliers de recherche active d'emploi, formation commis de salle, commis de cuisine, cours de français...) », explique Olivia P'Tito, administratrice déléguée d'AMIS.

Ces services complémentaires assurent un suivi global de la personne pendant la période où elle ne dispose pas d'emploi.

Une aide précieuse pour les demandeurs d'emploi...

Nathalie Hoffstadt

**La Maison de l'Emploi**  
**Bd. Léopold II, 101 – 103**  
**1080 Bruxelles**  
**☎ 02 421 68 60**  
**Accueil : lundi au vendredi, 9h à 12h et de 14h à 16h.**  
**Inscriptions : lundi au jeudi, de 9h à 11h30.**

## *Dossier du mois*

### LE FORUM-EXPO DE MAI DERNIER VU AVEC UN PEU DE RECUL

**N**ous vous en parlions dans le numéro précédent, Bruxelles Formation a fêté en grande pompe son 10<sup>ème</sup> anniversaire et ce fut une réussite. Une fois l'effervescence passée, je me suis permis de recontacter M. Claude Van Hoorebeeck et Mme Sabine Craenhals (division « presse et communication » de Bruxelles Formation, organisateurs de l'événement) pour recueillir leurs impressions.

**NH : M. Van Hoorebeeck, selon vous, quels sont les faits marquants de cet événement ?**

**CVH :** Les chiffres sont impressionnants :  
 – l'exposition comptait 70 stands (dont 60 étaient des partenaires de Bruxelles Formation) et 81 organismes. Etrange, dites-vous ?

Pas du tout, certaines asbl avaient choisi de se regrouper au sein d'un même stand, comme des Missions Locales par exemple ;  
 – 6200 visiteurs se sont promenés dans l'exposition ;  
 – 3700 catalogues ont été distribués (l'intérêt étant que ce document regroupait les présentations et coordonnées des organismes présents) ;  
 – au niveau de la publicité, 35 spots de 30 secondes ont été diffusés sur Télé-Bruxelles, 4 annonces d'une demi-page ont été publiées dans « Le Soir » et le « Vlan », 60 000 prospectus ont été distribués via le réseau de Bruxelles Formation et des affiches ont été placardées un peu partout.

**NH : Quittons à présent les chiffres pour évaluer à froid cet événement. Quels sont les points positifs de ce Forum ?**

CVH : Selon les avis que nous avons récoltés, la découverte et/ou une meilleure connaissance des autres organismes ont permis aux exposants d'envisager de nouvelles collaborations, ce qui nous fait grand plaisir puisque nous avons ainsi l'assurance d'avoir rempli notre mission d'organisation et de gestion de la formation professionnelle à Bruxelles. Autres points positifs : la qualité du public présent et l'ambiance chaleureuse sur place.

**NH : Quelques regrets ?**

CVH : L'organisation de ce Forum-Expo n'ayant débuté qu'en janvier, nous avons été quelque peu pris par le temps. Nous aurions voulu avoir l'occasion de mieux approcher les entreprises et de pouvoir développer de meilleures relations avec la presse, mais vu le temps imparti, nous sommes très heureux des résultats.

**NH : Allez-vous répéter l'expérience ?**

CVH : Plusieurs partenaires nous ont fait part de leur désir de voir ce genre d'événement se reproduire tous les 2 ans. C'est effective-

ment important de pouvoir mieux communiquer sur les dispositifs de formation et les organismes qui les dispensent, mais c'est assez lourd comme organisation, tant au niveau de l'investissement personnel que financier. D'autant plus que si nous réorganisons ce type d'événement, j'aimerais augmenter la surface disponible de 500 à 800m<sup>2</sup>. Il faut donc voir si c'est réalisable...

Je pense que si nous répétons l'expérience, il faudrait séparer l'aspect « exposition » de l'aspect « forum », car c'est difficilement gérable au niveau des mouvements de personnes et de la sonorisation (NDLR : les coups de marteaux intempestifs et les décibels des haut-parleurs ont effectivement quelque peu perturbé notre journée d'étude...).

En tout cas, nous sommes satisfaits de cet événement anniversaire et verrons si l'expérience pourra être renouvelée.

**NH : Merci M. Van Hoorebeek et... bonne continuation.**

Propos recueillis par Nathalie Hoffstadt

---

### LE SAVIEZ-VOUS ? L'ISP EN QUELQUES CHIFFRES

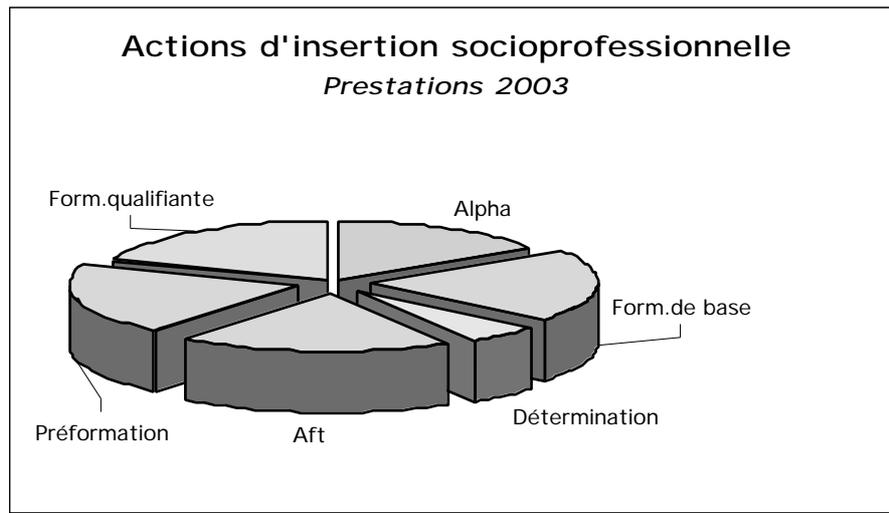
Données fournies par M. Marc Thommes lors de la 7<sup>ème</sup> journée d'étude de la FeBISP intitulée « Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ? »

Pour Marc Thommes, Directeur adjoint de l'IBFFP, le secteur de l'ISP a une âme ! Cette vision est sans doute un peu trop spirituelle ! Parlons peut-être de spécificité du secteur. Et notre orateur d'insister sur la volonté d'intégrer le volet *éducation permanente* dans la démarche *d'insertion*.

Mais que signifie réellement « *faire de l'insertion professionnelle* » ?

#### **Un souci de quantification**

Une bonne évaluation passe par la quantification du phénomène, relève Marc Thommes. Non sans ajouter d'emblée l'écueil de l'interprétation des chiffres.

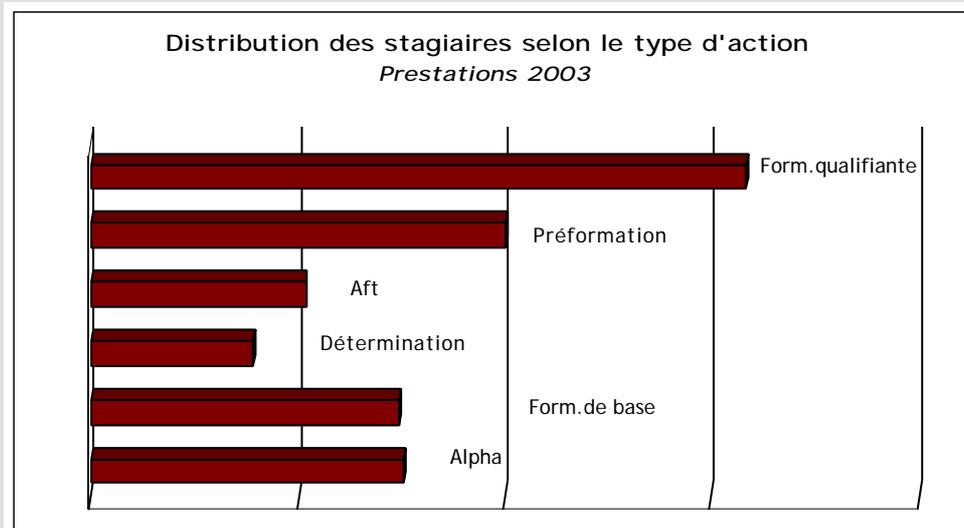


Source : IBFFP, 04/2004

Significatifs ces chiffres ? La formation qualifiante domine, représentant quasiment la moitié de l'offre. L'alphabetisation, les formations de base et préformation ainsi que les ateliers de formation par le travail se trouvent plus ou moins à égalité, loin derrière. La part réservée à la détermination, étant comme il se doit, peut importante en volume.

Cette tendance générale est confirmée pour le 1<sup>e</sup> trimestre 2004.

Mais cette offre, éloquente par ses chiffres, vient-elle vraiment répondre à une demande ? Il y a lieu d'en douter si l'on en juge par les propos alarmants que nous livre Ana Teixeira dans son article intitulé « Les passerelles de l'ISP ». Alors offre inadéquate ou offre contre-performante ?



Source : IBFFP, 04/2004

## ENSEIGNEMENT ET ISP ? COMPLEMENTAIRES MON CHER WATSON !

Indéniablement, Enseignement et ISP sont différents et doivent le rester sous peine non seulement de perdre leur identité, bien sûr, mais aussi de ne plus remplir leurs missions et ne plus atteindre leur finalité.

C'est l'une des conclusions essentielles à tirer de la 7<sup>ème</sup> journée d'étude de la FeBISP qui s'est tenue le 6 mai dernier.

Mais plus facile à scander qu'à entreprendre. Le contexte économique, les orientations des politiques publiques de l'échelon européen à l'échelon communautaire, les desiderata des entreprises marchandes ou non, les « idées » à la mode importées d'outre-Atlantique, sont autant d'écueils dans la mise en application de ce leitmotiv.

#### De multiples opinions et représentations de l'école

La plupart d'entre nous sommes concernés par l'école. En tant qu'élèves, nous nous sommes tous brièvement ou longuement assis sur ses bancs et nous en avons tous gardé des souvenirs plus ou moins heureux, une représentation plus ou moins positive ; en tant que parents certains d'entre nous y sont impliqués quotidiennement ; en tant que professionnels de l'ISP, de l'emploi et de la formation, beaucoup de lecteurs de « L'insertion » accueillent, accompagnent et forment des anciens élèves et étudiants, certains également collaborent avec des profs ou des établissements.

Sans doute ces différents rôles permettent-ils de se faire une rapide opinion, mais s'agit-il réellement d'une représentation actuelle et globale de ce qu'est l'enseignement ? En d'autres termes, quelle est, en 2004, la finalité de l'école, quelles sont les missions qui lui sont assignées, quel est son public ?

#### Des missions et des objectifs

Pour ne s'en tenir qu'aux 25 dernières années, les évolutions du système d'enseignement en Belgique ont été nombreuses, comme l'a expliqué Lucienne Daubie<sup>1</sup>, qui avait la lourde tâche de retracer l'historique et de présenter les missions et les valeurs prônées.

La loi du 29 juin 1983 prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. En ces années de forte augmentation du chômage, l'Etat ordonne ainsi à l'école le maintien artificiel de jeunes qui auparavant arrivaient sur le marché de l'emploi et dont la formation était assurée par les entreprises lors de leur premier emploi. Cette logique entraîne rapidement un phénomène de démotivation à l'égard de l'école et plus globalement de l'apprentissage. D'autant que comme le soulignait Pierre Waaub<sup>2</sup>, les dispositions légales n'ont pas prévu de moyens supplémentaires pour répondre aux besoins existants. Il a fallu maintenir les élèves dans des filières de l'enseignement, mais rien n'a été proposé pour remédier aux lacunes d'apprentissage. Ce qui a contribué à déverser sur le marché du travail des jeunes sans qualification pour lesquels de surcroît, les employeurs n'étaient plus disposés à jouer un rôle de formateur. Dès l'année suivante, en 1984, l'enseignement à horaire réduit apparaît à titre expérimental. On parle d'un enseignement ordinaire dit spécialisé (sic). Pour satisfaire à l'obligation scolaire, les missions de l'enseignement sont alors de former, d'insérer socialement et de préparer à l'exercice d'une profession.

L'Arrêté royal du 3 juillet 1991 (HR) relatif aux CEFA instaure l'enseignement en alternance. Il s'agit de labelliser les lieux où les jeunes peuvent se former et s'engager en même temps dans un contrat de travail. Les cursus en alternance sont organisés en années de formation ou en modules.

L'Arrêté royal du 19 juillet 2001, qui modifie le décret relatif à l'enseignement en alternance de 1996, prévoit en son article 49 que l'enseignement en alternance peut également certifier (en concordance avec l'enseignement de plein exercice) et dans le même temps, l'article 45 stipule que l'enseignement en alternance peut consister en l'acquisition de profils spécifiques donnant lieu à des attestations de qualification sans effet de droit. L'on se retrouve donc face à un enseignement en alternance à deux vitesses. De là à penser que le premier dispositif forme des futurs travailleurs et le second des futurs chômeurs...

L'Arrêté royal du 16 avril 1991 de la promotion sociale a pour but de faire acquérir des capacités professionnelles à des adultes à partir de 18 ans. Dispositif organisé sous forme de modules capitalisables, il vise à pallier les manques de la formation initiale et continuée et à répondre à la demande du marché de l'emploi. Une sorte de dispositif de la « seconde chance » ou, disons de rattrapage. Voilà qui n'est pas sans rappeler la finalité du dispositif d'ISP !

Le décret « Missions » (*Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*) affiche l'ambition de définir les finalités, les missions et les valeurs de l'enseignement.

Ainsi l'article 6 énumère les objectifs poursuivis « simultanément et sans hiérarchie » par la Communauté française en matière d'enseignement :

- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

L'enseignement doit offrir un apprentissage non hiérarchisé, donner lieu à un traitement égal, rendre apte à apprendre toute la vie, former des citoyens. Lucienne Daubie soulignait que les principaux textes fondateurs de l'enseignement, y compris le décret « Missions », développent des valeurs d'éducation permanente, de formation globale proches de celles du secteur de l'insertion socioprofessionnelle (cf. en encadré l'intervention d'Agnès De Gouy<sup>3</sup>). Mais d'autres articles du décret, d'autres termes employés<sup>4</sup> issus en droite ligne du champ lexical de la formation professionnelle et de l'emploi pourraient porter à croire que l'enseigne-

ment ne vise plus que la formation « clé en main » de travailleurs pour les entreprises. Madame Daubie rappelant à ce titre que jusqu'en 1970, l'enseignement technique et professionnel ne posait pas de problèmes. Les employeurs engageaient les élèves dès la fin de leurs études, les qualifications étaient proposées de manière à répondre à des besoins locaux d'emploi. Les modifications du marché de l'emploi et l'influence des politiques européennes ont confronté l'école à des exigences de résultat de mise à l'emploi, de surcroît sans qu'il n'y ait d'emploi. Pour Pierre Waaub, la croissance et le niveau général du niveau de vie ont fortement influencé l'enseignement. Dès que les problèmes sont survenus sur le marché du travail, on a pointé l'incapacité de l'enseignement à répondre au contexte réel socioéconomique. Mais aucun choix qualitatif n'a été apporté pour le financer. Les attentes liées à l'enseignement dépassent ainsi largement ses possibilités : l'école doit jouer tous les rôles et atteindre des objectifs contradictoires d'éducation permanente, d'éducation, de formation professionnelle, de citoyenneté, de socialisation...

Pourtant, comme le rappelait Sylvie Kwaschin<sup>5</sup>, « la mission première de l'enseignement n'est pas l'insertion socioprofessionnelle. La mission première de l'enseignement est de socialiser les enfants et les jeunes. Cette socialisation est, d'abord, prise de connaissance et appropriation critique de la société dans laquelle ils auront, sans doute, à vivre et qu'ils auront aussi à poursuivre et à transformer. Cela ne signifie pas que cet enjeu de socialisation, au sens large, n'est pas pris en compte par les organismes d'ISP ».

### Certification et validation

Toujours selon Sylvie Kwaschin, compte tenu de sa mission, l'enseignement vient certifier bien autre chose qu'une compétence professionnelle. Il n'est pas interdit, ajoute-t-elle, « de concevoir un système d'enseignement général commun pour tous les jeunes jusque 15 ou 16 ans, auquel viendraient s'articuler diverses formes de formation professionnelle, y compris dans l'enseignement mais non nécessairement dans celui-ci. Un diplôme terminal d'un tel enseignement, comme de l'enseignement général aujourd'hui, vien-

drait certifier l'acquisition de savoirs, capacités, pratiques et compétences sociales mais non de compétences permettant immédiatement la mise à l'emploi ». Compte tenu des missions qui lui sont conférées, l'enseignement ne peut pas être un système destiné à « produire des jeunes prêt-à-l'emploi ».

C'est en ce sens que l'on doit pouvoir continuer à distinguer clairement certification et validation. La validation des compétences vise à reconnaître à une personne qu'à un moment donné de son parcours professionnel elle dispose des compétences requises pour l'exercice d'un métier. Elle ne produit pas encore d'effet de droit, mais permet d'emblée l'accès à la formation auprès de tout type d'opérateur, grâce à une reconnaissance des acquis. Cette reconnaissance résulte de la passation et la réussite d'épreuves dans un centre de validation agréé par le Consortium de validation des compétences<sup>6</sup>. Au contraire, la certification produit des effets de droit individuels et un effet collectif de structuration du marché du travail (cf. encadré de Mme Kwaschin). Considérant les effets produits par la certification et considérant le rôle d'éducation, de socialisation de l'enseignement, le pouvoir de certifier doit rester, estime Sylvie Kwaschin, un monopole de l'autorité publique ; c'est-à-dire du « pouvoir disposant de la légitimité politique démocratique ».

#### **L'école ne doit pas devenir une marchandise**

Or, il semble que cette spécificité de l'enseignement soit remise en cause par des phénomènes qui relèvent de la logique de la formation en vue de l'insertion professionnelle. Et plutôt que de résumer ou paraphraser Sylvie Kwaschin, je préfère citer un extrait de son intervention qu'elle a bien voulu nous communiquer :

« Au sein même de l'institution scolaire, l'enseignement secondaire en alternance, lorsqu'il est organisé dans sa forme spécifique, non équivalent à l'enseignement technique ou professionnel (c'est-à-dire selon l'article 45 du décret « Missions » sans articulation avec l'article 49 du même décret), délivre des certificats de compétences spéci-

fiques à l'alternance et ne vient donc plus sanctionner un cursus complet.

L'enseignement de promotion sociale peut de même délivrer des certificats pour des unités de formation, sans que l'étudiant ne suive la totalité du cursus en passant par l'épreuve intégrée. En outre, il faut signaler l'existence de formations de promotion sociale qui ne sont pas équivalentes à l'enseignement de plein exercice et ne génèrent donc pas les mêmes effets de droit.

A l'extérieur de l'enseignement, les pressions européennes à la formation tout au long de la vie, c'est-à-dire à l'organisation d'un continuum de « formation » (et non d'enseignement) et aux collaborations renforcées entre les entreprises et l'institution scolaire, contribuent fortement à brouiller les frontières.

Il faut y joindre la mise en concurrence des opérateurs publics de formation professionnelle avec des opérateurs privés.

Enfin, tant au niveau européen (projet de directive Bolkestein de marchandisation des services) qu'au niveau mondial (Accord général sur le commerce des services - AGCS - de l'OMC), les volontés sont déclarées de transformer l'institution enseignement en marché de l'enseignement et de faire passer la formation professionnelle d'un service non marchand à un marché.

Si ces projets se concrétisent, il n'y aura effectivement plus lieu d'exposer la spécificité de la certification délivrée par l'enseignement par rapport à la validation des compétences organisée dans le champ de l'insertion professionnelle ».

Ainsi, si l'enseignement se limite à former de futurs travailleurs, dont la valeur des diplômes est mise en concurrence avec toute une série d'attestations de compétences professionnelles, il deviendra un système de formation parmi tant d'autres. Qui plus est l'ISP risque de devenir un dispositif de rattrapage au même titre que l'enseignement de promotion sociale ou l'enseignement en alternance, soumis au critère de la rentabilité mesuré par le taux de mise à l'emploi alors même que, comme le soulignait Gabriel Maissin, les politiques attendent des actions d'ISP qu'elles combinent des objectifs d'accès à l'emploi, d'insertion sociale et d'éducation permanente. Cela ne signifie pas qu'il faille renon-

cer à valider les compétences acquises par les stagiaires des OISP, mais que l'enseignement soit garant de cette validation et que ce système s'inscrive en cohérence avec celui de la certification.

Ainsi pourrions-nous parler de complémentarité entre les deux systèmes. Pierre Waaub expliquait que « l'école sert à faire de la sélection sociale ; ce qui n'est ni bien ni mal comme finalité ». En revanche la manière dont cette sélection s'opère peut-être perçue positivement ou négativement. Pour lui en effet en fonction des dispositifs et des orientations politiques, « l'école fait soit de la reproduction sociale soit de la promotion sociale ». Sans doute fait-elle un peu les deux ; ce qui confère à l'ISP sa légitimité d'intervention en faveur des personnes qui n'ont pu

bénéficier que d'un dispositif de reproduction sociale, voire qui en ont été exclues.

Pierre-Alain Gerbeaux

- 
- 1 Coordinatrice du CEFA de Court-Saint-Etienne.
  - 2 Enseignant, membre de l'équipe politique de l'asbl Changements pour l'Egalité.
  - 3 Conseillère-chef de service Formation professionnelle - Cocof
  - 4 L'article 5 du décret présente une liste de définitions de termes employés dans ce décret tels que « compétences », « socles de compétences », « profil de qualification ». L'article 8 évoque « les savoirs et les savoir-faire », « la perspective de l'acquisition de compétences ».
  - 5 Enseignante, vice-présidente du Syndicat de l'Enseignement Libre - Setca.
  - 6 Pour de plus amples informations sur le système de validation de compétences pour la Belgique francophone, vous pouvez vous reporter au dossier réalisé par la FeBISP qui sera disponible début octobre sur le site [www.febisp.be](http://www.febisp.be)

## LE CADRE ET LES MISSIONS DE L'ISP EN REGION BRUXELLOISE

Extraits de l'intervention d'Agnès de Gouy

**L**e 1er janvier 1994, les **compétences de reconversion et recyclage professionnels** ont été transférées de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française pour Bruxelles.

L'année suivante, Bruxelles se dote d'un nouveau texte destiné à définir le cadre des actions d'ISP : **le décret de la Cocof du 27 avril 1995**.

L'objectif du décret et de son arrêté d'application de 1996 consiste à :

- Définir la base légale qui permet l'agrément et le subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ;
- Stabiliser le fonctionnement des OISP (agrément pour 3 ans) ;
- Pérenniser les conventions de partenariats entre les OISP et Bruxelles Formation ;
- Préciser les modalités de financement des OISP.

Depuis 2001, l'arrêté dit « non marchand » fixe les nouvelles dispositions d'application du décret : harmonisation des dispositions de financement de tous les opérateurs agréés par la Cocof dans les différents secteurs du « non marchand ».

### La mission de l'ISP

- organiser des actions d'insertion socioprofessionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi, inoccupés et peu qualifiés, de trouver ou de retrouver du travail.

Les actions d'insertion socioprofessionnelle consistent en l'ensemble des opérations qui visent l'accès à une qualification professionnelle et à un emploi rémunéré couvert par la sécurité sociale. Elles comprennent, outre les opérations de formation professionnelle, des opérations d'accueil, de guidance, d'éducation permanente et de mise au travail en entreprise.

**Le public visé :**

Les adultes c'est-à-dire les personnes :

- qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire (plus de 18 ans) ;
- qui sont demandeurs d'emploi inoccupés : personnes sans travail, à la recherche d'un travail, disponibles pour travailler ;
- qui sont peu qualifiés : qui n'ont pas atteint au départ de leur parcours de formation le niveau du secondaire supérieur.

**L'ISP en quelques chiffres :**

- 49 opérateurs ;
- plus de 3.000 stagiaires par an ;
- plus de 1.200.000 heures de formation par an ;
- plus de 700 travailleurs dont 120 environ sont subventionnés à 100 % par l'accord du non marchand ;
- un budget annuel de 3.800.000 € à la Cocof, 2.000.000 € à Bruxelles Formation (essentiellement les indemnités de formation versées aux stagiaires), complété par un cofinancement du Fonds Social Européen (Objectif 3).

**LES EFFETS DE LA CERTIFICATION**

Extrait de l'intervention de Sylvie Kwaschin

**Quels sont les effets des diplômes qui sont délivrés dans l'enseignement ?**

Il s'agit d'une part d'effets de droit, qui s'exercent soit sur le territoire politique commun (Communauté française) soit à l'extérieur de celui-ci (Belgique, pays étrangers avec lesquels il y a des accords de collaboration, particulièrement UE.)

Ces effets de droits concernent principalement : le droit d'accéder à d'autres niveaux d'enseignement (cf. l'accès à l'enseignement supérieur) ou le droit d'accéder à des emplois publics ou réglementés<sup>1</sup>.

D'autre part, il s'agit d'un effet collectif de structuration de la relation à l'emploi. On peut donner deux exemples de cela. Le diplôme, de manière variable dans le temps, notamment en fonction de l'évolution globale du niveau de formation et de l'état du marché du travail ou plus exactement du taux de chômage, est un indice pour les employeurs d'un niveau de formation, voire de compétence des individus. Cet indice leur permet de faire un premier tri lors de l'embauche et leur évite ainsi des opérations (coûteuses) de sélection. Cet effet est collectif, en ce sens que toutes celles et ceux qui sont porteurs d'un certain titre sont a priori considérés comme faisant partie d'une catégorie identique et ayant suivi un cursus analogue.

Un deuxième effet de structuration collectif est celui qui dépend des négociations sociales sectorielles et intersectorielles et qui place en relation barème de rémunération et diplôme (ce dernier élément n'étant jamais le seul à déterminer un niveau de rémunération, évidemment). Il pourrait certes être créé à partir d'une autre forme de reconnaissance des acquis, mais pour préserver l'effet collectif, il est nécessaire que ce titre de reconnaissance admette des éléments communs à plusieurs individus (par exemple un référentiel), ce que fait évidemment le diplôme censé certifier la même formation pour tout porteur.

<sup>1</sup> Il en va ainsi des professions libérales. Toutefois, certains diplômes doivent être complétés par un agrément délivré par une instance privée.

## LES PASSERELLES DE L'ISP

**D**u point de vue du secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP), l'offre de formation est insuffisante, ni plus ni moins.

Il serait utile d'éviter que les usagers ne tournent en rond. N'a-t-on pas entendu cela mille fois ? Mieux articuler l'offre de formation professionnelle apparaît comme une nécessité par rapport à tout public mais d'autant plus par rapport à un public faiblement qualifié, en situation précaire. La question centrale, en tous les cas dans notre secteur, réside avant tout dans l'offre limitée de formation.

Dans l'ISP, c'est sûr : on manque de places, les stagiaires font la file et attendent jusqu'à plus soif. L'offre de formation est disparate, hybride. Les stagiaires qui font une préformation n'ont pas forcément accès à une formation qualifiante. Pourquoi ? Car elle n'existe pas forcément. Les filières de formation construites autour d'une articulation du parcours de formation avec des opérateurs clairement identifiés et connues à l'avance du public sont relativement rares. Le dispositif ISP lui-même n'offre pas toujours la palette de formations qui permet à son public de construire ou de finaliser son parcours.

Tous les cahiers de charges des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle invitent ces derniers à promouvoir les passerelles avec les autres opérateurs du champ de la formation professionnelle mais le constat se répète du peu de concordance de points de vue entre les différents dispositifs. L'entrée en formation professionnelle à Bruxelles Formation ou dans les fonds sectoriels de formation soumet les stagiaires à des niveaux de sélection souvent trop élevés par rapport à leurs acquis théoriques. Les candidatures spontanées se limitent aux plus hardis ou aux plus compétents : l'entrée en formation n'est pas accessible à tous. Or, dans un contexte, où l'offre de formation devra bientôt se conjuguer à la demande de formation des demandeurs d'emploi, engagés dans le volet formation professionnelle du contrat de projet professionnel, le fameux Contrat de Projet Profes-

sionnel (CPP)<sup>1</sup>, la sélection risque d'être d'autant plus élitiste !

Dans les faits, les filières de formation entre plusieurs OISP existent de manière informelle, celles les associant aux opérateurs de formation professionnelle publics ou privés sont rares. Les difficultés du partenariat se situent tant sur le profil du public, sur les exigences de niveaux d'acquis que sur les objectifs de formation. Entre le dispositif ISP et les autres, l'écart se creuse : tous visent l'accès à l'emploi, mais les méthodes diffèrent. Les uns abordent la formation dans un souci de socialisation, les autres visent principalement à former une main-d'œuvre prête à l'emploi sans aucun accompagnement spécifique lié aux difficultés de vie ou d'intégration des personnes. Les uns considèrent la progression individuelle des personnes, les autres tendent à valoriser leur secteur d'activités et/ou l'efficacité de leur propre dispositif de formation. La preuve en est que dans un partenariat entre un organisme de formation avec un Fonds sectoriel de formation, ce dernier n'intervient financièrement auprès de l'organisme que pour les stagiaires qui, à l'issue de la formation, trouvent un emploi dans le secteur. L'opérateur reçoit alors par stagiaire une somme modique récompensant « l'efficacité » de sa formation...

Des passerelles existent avec l'Enseignement de promotion sociale, le Ministère des Affaires Sociales... Certains opérateurs intègrent cette articulation dans l'organisation de leur propre formation. Parmi les membres de la FeBISP, les opérateurs ISP Collectif Formation Santé (CFS), la COBEFF, CENFORGIL, CEFOR, CFA organisent une filière donnant lieu à une reconnaissance officielle de la Communauté française ou de la Cocof. Mais ces filières de formation sont rares car elles dépendent tout d'abord du créneau d'activités et de l'offre de formation existant déjà et les OISP doivent se conformer aux exigences leur partenaire. Avec l'enseignement de promotion sociale par exemple, il est impératif d'avoir un accord préalable tant sur les contenus de

formation que sur les préposés dispensant les cours.

Sans cet effort des OISP, quels sont les ponts véritablement praticables et opérationnels pour le public ISP ? Ces passerelles ont la qualité d'exister et de permettre de casser les schémas trop fatalistes (nous voilà presque dans le rêve américain : si tu le veux, tu le peux) et de permettre, par le savoir et la culture, l'émancipation de toutes les classes sociales ! Tout un programme ! Mais un nombre réduit de stagiaires ISP entrent, de leur propre chef, dans un parcours de formation certifiant. Beaucoup ont de vieux comptes à régler avec l'école et/ou s'estiment trop vieux pour régler leurs différends scolaires. De plus, sur le marché de l'emploi, cela n'est pas toujours payant d'aboutir à la reconnaissance officielle de son faible niveau d'études !

Donner aux personnes une égale chance d'émancipation et d'insertion socioprofessionnelle est un défi citoyen. Il serait légitime d'un point de vue strictement pédagogique que l'offre de formation s'articule sans interruption et en toute continuité dans le respect des caractéristiques de son public cible. Comblant le manque de formation qualifiante ISP ou encore créer des formations post-qualifiante ISP, menant les stagiaires au niveau d'entrée des autres formations professionnelles sont des hypothèses à creuser. Une piste pour l'avenir ? Bruxelles Formation a déposé un projet<sup>2</sup> dans le cadre programme d'Initiative communautaire (PIC) Equal 2000-2006. Coordonnateur du projet, il se lancera dans une expérimentation avec trois partenaires principaux : l'AID, le FOREM et le CF2M, déjà associés au projet Equal Valid (PIC 2000-2003). Il sera question de s'accorder sur des référentiels communs, facilitant les passerelles entre opérateurs, de sorte que les stagiaires concernés puissent se construire un parcours cohérent vers une qualification. La création de passerelles se fera au travers de la reconnaissance des acquis des stagiaires, en s'accordant sur une ingénierie particulière basée sur des référentiels et une philosophie commune, visant à offrir des formations adaptées tant aux besoins du public qu'aux évolutions du marché du travail.

Dans tous les cas, il faudra réagir. L'accord du nouveau gouvernement bruxellois prévoit de « donner la priorité absolue à la formation au sens large (alphabétisation, formation professionnelle, enseignement technique et professionnel) afin de soutenir la politique régionale en matière d'économie et d'emploi, d'offrir de nouvelles chances d'avenir aux bruxellois »<sup>3</sup>. De quoi dépendra le refinancement des dispositifs techniques et professionnels d'enseignement ou encore la consolidation des dispositifs de formation et d'insertion socioprofessionnelle ? Voilà qui est dit.

A quand une analyse des besoins du dispositif au point de vue du parcours de formation des stagiaires, de la complémentarité de l'offre de formation entre OISP, de ses partenariats avec d'autres opérateurs de la formation professionnelle et/ou de l'enseignement, des exigences à rencontrer sur le marché de l'emploi à Bruxelles ?

Lors de notre 7ème journée d'étude « Enseignement et ISP : concurrence, osmose, symbiose ou autre chose ? », la FEBISP n'a pas manqué de rappeler combien le dispositif d'ISP est devenu un acteur social dans la ville qui doit s'exprimer au côté des logiques privées et publiques. « Les injonctions des politiques sur le dispositif d'ISP sont d'autant plus paradoxales qu'il faut mener les stagiaires à la fois vers la formation, le social, l'éducation permanente et l'emploi alors que le seul critère d'évaluation porte sur la mise à l'emploi là où il n'y a pas d'emploi pour tous ».

Sur la question des passerelles, nous voulons communiquer notre expertise pédagogique par rapport à notre public cible. Car permettre à tous les individus d'acquérir les compétences professionnelles requises sur le marché de l'emploi constitue un défi politique en soi.

Ana Teixeira

1 Tel que prévoit l'accord de coopération signé le 30 avril 2004, le demandeur d'emploi qui signe un CPP manifeste sa volonté d'une recherche active d'emploi. La formation est une des alternatives vers l'emploi.

2 Projet baptisé THESEE.

3 Bruxelles 2004-2009, un projet communautaire francophone pour les bruxellois, page 5.

## COMMENT BRUXELLES VA-T-ELLE REpondre AUX EXIGENCES DE L'EUROPE ? LE GROUPE DOFFO-BRU Y REFLECHIT

Le dossier du mois de novembre 2003 consacré aux suites de la Conférence<sup>1</sup> pour l'emploi avait donné un aperçu des principales directives à mener sur un plan national suite aux exigences de l'espace économique européen. Au niveau bruxellois, le politique presse les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle à la transparence sur leurs actions. Pour l'Europe, il faut des résultats. A l'ordre du jour de la CCFEE<sup>2</sup>: un état des lieux de l'offre de formation destinée à un public adulte.

Sur les dix options définies par les politiques européennes de l'emploi et de la formation, deux concernent particulièrement les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il s'agit des lignes directrices 4 et 7 : « promouvoir le développement du capital humain, l'éducation et la formation tout au long de la vie » et « promouvoir l'intégration des personnes défavorisées sur le marché du travail et lutter contre la discrimination dont elles font l'objet ».

D'ici 2010, les états-membres ont, entre autres objectifs, d'aboutir dans le respect des priorités nationales, à ce que :

- La proportion des personnes âgées de 22 ans ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur atteigne au moins 85 % ;
- La proportion des jeunes qui quittent prématurément l'école soit de 10 % au maximum en moyenne dans l'Union européenne ;
- Le taux de participation de la population adulte en âge de travailler (tranche de 25 à 64 ans) à l'éducation et à la formation tout au long de la vie atteigne au moins 12,5 % en moyenne.

Dans son avis n°86<sup>3</sup>, le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF) relève combien les formules « ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur » et « quitter prématurément l'école » sont équivoques. En effet, la fin d'un parcours scolaire porte-t-elle sur l'accomplissement

total du cycle quels que soient les résultats ou l'assiduité de l'élève, sa non fréquentation scolaire ou la certification obtenue, compte tenu de son âge ? Qu'en est-il de l'équivalence des diplômes entre les différentes nations ? De manière plus générale, le Conseil européen ne précise pas non plus s'il s'agit de comptabiliser toutes les formations proposées à la population adulte en âge de travailler ou uniquement les formations ayant une visée professionnelle.

« La mise en relation des résultats de l'enquête PISA<sup>4</sup> en 2000 portant sur la comparaison internationale des compétences des élèves à l'âge de 15 ans avec les objectifs définis plus haut, laisse entrevoir le manque à combler. En lecture et en sciences particulièrement, les performances moyennes des élèves ne sont pas d'un excellent niveau en Communauté française. L'hétérogénéité des performances est importante et le taux de redoublement reste particulièrement élevé, surtout dans le secondaire. »

### A partir de quels indicateurs évaluer et quantifier l'offre de formation ?

Pour mesurer les efforts à accomplir, il est logique de chercher à établir le différentiel entre le réalisé et le prévu. En Région bruxelloise, aucun outil n'existe permettant de visualiser l'offre de formation dans son ensemble et donc de pointer les efforts à déployer. Les opérateurs fonctionnent de manière isolée par rapport à leur cadre d'activités. Rien ne témoigne de l'interaction entre les différents dispositifs, de la manière dont le public circule d'un dispositif à l'autre et des retombées de la formation sur l'emploi. Des chiffres sont disponibles auprès de chacun, mais sans concertation sur les indicateurs utilisés, comment comparer les chiffres ? Pour comptabiliser le total d'adultes ayant suivi une formation sur une année en Europe ? A Bruxelles ? Que faire ? L'objectif étant d'un point de vue macro : quantitatif et non qualitatif.

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) a en son temps, recommandé la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir en vue d'assurer la cohérence du recueil des données et des indicateurs statistiques.

L'ambition politique d'apporter des solutions structurelles dans la gestion des écarts entre l'offre et la demande de formation exige une approche régionale.

Un Groupe de Travail bruxellois, intitulé GT DOFFo-Bru<sup>5</sup>, émanant de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE), s'est constitué début 2004. Il réunit des représentants du Cabinet du ministre de la formation professionnelle, du service d'insertion socioprofessionnelle de la Commission Communautaire Française (Cocof), du CEF, du Bureau de la formation en Alternance, de l'Enseignement de la Communauté française de Promotion sociale, de l'Espace Formation Petites et Moyennes Entreprises (EFPME), de l'opérateur de formation professionnelle public bruxellois Bruxelles Formation, de l'ORBEM et des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle représentés par la Fe-BISP.

Ce groupe a pour objectif central la mise en route et le suivi du projet DOFFo-Bru, la désignation d'un expert compétent pour créer un outil conceptuel et méthodologique qui produira à terme une description de l'offre et des flux de formation à Bruxelles. On peut, à juste titre, s'interroger sur l'absence autour de la table d'une représentation des Fonds sectoriels de formation. Soumis aux mêmes exigences européennes, ils s'adressent tant aux travailleurs qu'aux demandeurs d'emploi. Mais sans doute faut-il commencer par réunir des opérateurs présentant un maximum de dénominateurs communs, avant de faire face à la grande diversité de fonctionnement des fonds sectoriels.

Cet état des lieux pourrait à long terme se muer en un système permanent d'observation de l'offre de formation. Quelles formations pour quels publics, or-

ganisées par quels opérateurs, selon quels besoins par rapport au marché de l'emploi et pour quels résultats, dans la perspective bien sûr d'une économie de moyens.

Deux niveaux d'obstacles existent : l'un est technique, l'autre porte sur le consensus à trouver. Le premier réside dans la difficulté de construire un outil informatique capable de rassembler des données issues d'opérateurs différents et de les traiter ; le deuxième dans le défi d'obtenir des opérateurs qu'ils modifient ou complètent, éventuellement, certains modes de recueil des données. On sait que chaque opérateur a ses impératifs particuliers : les uns proposent des modules courts de formation, les autres s'organisent en filières, les critères d'entrée et de sortie varient selon les champs d'action... Bref, à chacun sa réalité de terrain.

Les aspects techniques ne doivent pas occulter le potentiel politique d'un tel outil ! Sur les 10 priorités émises par le Conseil européen en juillet 2003, les lignes directrices 4 et 7, citées plus haut, se révéleront-elles complémentaires ou antagonistes ? L'une des deux pourrait-elle l'emporter sur l'autre ? Pour quel public, dans quelles régions et suivant quelle politique ? Dans son avis n°86, le CEF note combien *« il est important de prendre en compte que la décision de se référer à tel ou tel indicateur statistique relève d'une décision d'ordre politique car, en sciences humaines en particulier, toute mesure induit un effet sur l'objet évalué et influencera largement le type de décision que les pouvoirs publics seraient amenés à mettre en œuvre »*.

Les premiers échanges du GT ont bien entendu porté sur le cadre déontologique et politique du projet DOFFo-Bru. Que va-t-on faire de l'information récoltée ? Qui centralisera les données et les traitera ? Comment garantir la confidentialité et le respect du citoyen et de la vie privée ? Comment assurer la protection des opérateurs ? Qui financera ? Cela occasionnera-t-il un coût pour les opérateurs eux-mêmes ?

Il est indispensable de trouver des rubriques qui trouvent sens chez chaque opérateur. Quelques repères de comparaison ont déjà été envisagés :

- L'année civile comme période de référence ;
- L'unité statistique de base, à savoir : l'individu formé quelle que soit la durée de la formation et le nombre de formations suivies par lui ;
- Le nombre de places vacantes et le volume de personnes inscrites en formation ;
- Le nombre de personnes formées sur l'année en évitant le double comptage ;
- Le profil du public à l'entrée en formation par domaine de formation et le secteur économique visé ;
- La durée totale des actions de formation et la prise en compte éventuelle des systèmes modulaires de formation ;
- Le domaine de formation correspondant à la nomenclature CEDEFOP ;
- Les titres délivrés en fin de processus : diplôme, certificat, attestation.

Depuis juin 2004, le GT DOFFO a désigné son groupe de recherche. Trois experts du centre ICHEC recherches<sup>6</sup>, dont Claire De Brier<sup>7</sup>, responsable du pôle de compétence Formation continue et Gestion des ressources humaines, ont été désigné pour mener à bien cette enquête.

Peut-on attendre de cette étude macro une mise en exergue des faiblesses des différents dispositifs et mieux encore : des solutions ? La volonté est annoncée d'améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation à partir d'une évaluation globale de l'ensemble des systèmes.

Ana Teixeira

- 
- 1 Conférence pour l'emploi, septembre 2003, réunissant les représentants du Gouvernement fédéral, des gouvernements des entités fédérées et des partenaires sociaux.
  - 2 Commission Consultative Formation Emploi Enseignement.
  - 3 Avis n°86 « Pour une optimisation de la collecte de données statistiques en Communauté française et dans les Régions wallonne et bruxelloise », janvier 2004.
  - 4 L'enquête Program for International Student Assessment (PISA) 2000. Cette enquête mesure les acquis en lecture, mathématiques et sciences en mettant un accent particulier sur la lecture. L'enquête sera reconduite en 2003 et en 2006 et mettra respectivement l'accent sur les mathématiques.
  - 5 DOFFo-Bru (Description de l'offre et des flux de formation professionnelle à Bruxelles).
  - 6 Le centre ICHEC recherches coordonne les activités de recherche appliquée et fondamentale de l'ICHEC.
  - 7 Claire DE BRIER et Alice LEGRAIN « *Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles* ». Etude commanditée et publiée par la Commission Consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement (CCFEE), Bruxelles, Février 2001, 172 p.  
Claire DE BRIER « *Mesurer l'effort de formation, une question de méthode* ». Quinzième congrès des économistes de langue française.  
Capital humain et marchés du travail : perspectives régionales et européennes.  
Commission 2 : « Enseignement et marché du travail : quelles articulations ? ».  
Namur, les 28 et 29 novembre 02, Rapport préparatoire publié par le Centre interuniversitaire de formation permanente, Charleroi, p. 123 à 142.

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.

Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.

Attention : les documents pour la prochaine édition de " L'insertion " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **20 octobre 2004**.

## LE MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, CAUSE N° 1 DU CHOMAGE DES NON-QUALIFIES OU « ARBRE QUI CACHE LA FORET » ?

**L**e manque de formation serait-il la raison d'être profonde du chômage des non-qualifiés ? A en croire la plupart de nos responsables politiques, assurément. Et, pourtant...

Il s'impose de se focaliser sur les « incompétences notoires » des peu-qualifiés. Certes. Il faut toutefois garder les yeux ouverts sur les besoins « primaires » d'emploi. **Car, finalement, encore en 2004, ce qui compte souvent, d'abord et avant tout, relativement à ces besoins primaires d'emploi (en croissance exponentielle, quoi qu'en pensent certains), c'est d'avoir des « jambes et des bras » et une bonne dose de volonté<sup>1</sup>.** Je pense très concrètement aux domaines de l'aide aux personnes au sens large, à divers « petits » métiers de plein air (jardinage, entretien de parcs, gardiens...), mais aussi à tous les métiers liés au tourisme, aux transports, qui sont souvent des emplois d'exécution. Bien entendu, une « base minimale de compétences » est indispensable. Mais, celle-ci peut être vite et facilement acquise !

En outre, qui n'a jamais été confronté à cette aberration

d'être bardé de diplômes et de devoir effectuer un emploi soit « basique » soit en totale inadéquation avec un diplôme pourtant « au goût du jour » ?

**Il est d'ailleurs assez significatif qu'un certain nombre d'universitaires se voient refuser un poste, sous le prétexte qu'ils sont « surqualifiés » !**

Et qu'en pensent les acteurs de terrain de la formation ? Pour avoir une vue « autorisée » de l'adéquation des formations aux besoins des entreprises, j'ai demandé à deux spécialistes de la question « sur le terrain » de nous donner leur avis à ce sujet. Voici, ci-après leurs propos recueillis en mai 2004.

**Jean-Pierre Landrain**, directeur de Carrefour Formation, considère que la formation, loin d'être « la » panacée en matière d'emploi, a essentiellement pour but d'accroître les chances d'insertion professionnelle. Selon lui, l'offre de formation est nettement insuffisante en Région de Bruxelles-Capitale : « Avec plus de 80 000 demandeurs d'emplois dont 2/3 mériteraient une formation complémentaire, on est loin

du compte... ». Il souligne aussi que « Bruxelles Formation et ses partenaires offrent bon an mal an environ 7 000 places en formation. Pour 30 000 demandes... », en insistant sur les difficultés qui pointent dans un horizon proche : « Demain, nous serons confrontés aux personnes en chômage ayant signé un contrat de projet professionnel<sup>2</sup>. Comment répondre à leurs envies, besoins... ».

En outre, la formation en alternance n'a jamais, toujours selon Jean-Pierre Landrain, pu démarrer en Belgique « Faute aux employeurs !!! Ils ne sont pas prêts ».

Et, de conclure : « Le gros problème, c'est que le politique investit énormément dans l'accompagnement du chômeur mais pas dans les mesures qui permettent à ce chômeur de s'en sortir (...). Que faire ? Doubler voire tripler le budget de la formation professionnelle de façon à permettre à plus de gens de se former, seule solution. »

**Michel Allé**, professeur de Finances à l'Ecole de Commerce Solvay et Directeur financier à la BIAC<sup>3</sup> et responsable de nombreuses forma-

tions et colloques, porte un regard quelque peu différent sur la formation professionnelle, « étant entendu que ce que je connais le mieux est la formation des cadres universitaires (...) ».

Il constate ainsi, mais sans le déplorer<sup>4</sup>, que « la formation professionnelle des universitaires n'est pratiquement jamais en phase avec les attentes réelles des employeurs ». Il ajoute que les évolutions récentes lui semblent d'ailleurs intéressantes : « ...les formations universitaires les plus en phase avec l'entreprise (management et dans une moindre mesure, ingénieurs) ont fait pas mal d'efforts depuis une ou deux décennies pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés (p. ex. travail en équipe, flexibilité culturelle et linguistique au travers des échanges Erasmus, mise à jour des contenus...) ». Enfin, concernant toujours ce point de l'adéquation des formations aux besoins des employeurs, Michel Allé insiste sur un point également important : « Par contre, les programmes de formation continue (par définition ciblés vers les compétences professionnelles) sont en général perçus comme

répondant aux besoins des entreprises ».

Confrontés aux exigences démesurées de certains employeurs, et parfois à l'inanité de celles-ci dans un certain nombre de cas<sup>5</sup>, pas mal de jeunes diplômés se demandent parfois si les employeurs ne devraient pas être formés, non pour exiger de « belles formations » de la part de leurs employés, mais des formations réellement utiles au métier à exercer. A ce propos, Michel Allé se veut rassurant : « Je ne crois pas. Les employeurs devraient prêter plus d'attention à la nécessaire formation complémentaire et « ad hoc » des jeunes diplômés recrutés. L'expérience montre que sur base de « belles formations », on peut avoir des gens hyperproductifs à condition de consacrer un minimum d'énergie à leur intégration et aux spécificités de l'entreprise concernée ».

En guise de conclusion, on pourrait dire que si la formation reste un atout indéniable dans la plupart des cas, on aurait tort de croire que le manque de formation barre irrémédiablement la route à l'emploi... Il faudrait peut-être repenser le travail,

privilégier davantage la formation en alternance et ne pas perdre de vue ce vieux proverbe émaillé de bon sens : « c'est en forgeant qu'on devient forgeron ». Ce sont bien sûr là d'autres débats...

Francis Galand  
Juriste

1 Des études statistiques récentes, très sérieuses, notamment une enquête de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), en France, réalisée en 2002, l'ont dit et répété : voyez d'ailleurs à cet égard la très intéressante analyse de Mateo Alaluf, professeur de sociologie à l'ULB, dans un article intitulé « Quels sont les emplois d'avenir ? », in Références Le Soir, 30 avril 2004.

2 C'est bien sûr une allusion au « fameux P.A.C. », acronyme de Plan d'Accompagnement des Chômeurs, évoqué dans une rubrique précédente (N.D.R.).

3 C'est l'acronyme de « Brussels International Airport Company », bien connue du grand public, depuis quelques années.

4 Il explique, en effet, que les objectifs sont différents, indiquant p. ex. que la formation universitaire a comme but premier de former des intellectuels et non des professionnels. Cela rejoint d'ailleurs les propos de mon ancien professeur de droit François Perin qui disait, en substance, que l'Université n'a pas pour objet de former des « épiciers du droit » ...

5 C'est le fameux gag bien connu des (anciens, comme moi ...) miliciens à l'Armée belge (ABL). Un officier demande : « Qui parle néerlandais, anglais, allemand ? ». Moi, répondent en chœur deux miliciens « pigeons ». « Très bien ! », répond l'officier : « Vous allez m'éplucher des carottes... ». Et, croyez-moi : je puis vous assurer que ce genre d'aberration arrive en milieu professionnel ! ...

# Annonces

## Offres d'emploi

**Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI asbl)** recrute **deux formateurs/trices** d'animateurs et d'intervenants sociaux et pédagogiques en milieu multiculturel. Contrats de remplacement, temps plein (engagement immédiat).

### Profil et conditions :

- conditions ACS pour l'un des deux postes
- gradué ou universitaire en sciences humaines
- expérience en formation à la communication interculturelle souhaitée
- la connaissance du monde associatif multiculturel bruxellois est un atout

**Envoyer C.V. et lettre de motivation au plus tard le 4 octobre 2004 au :**  
**CBAI asbl**  
**Mme Christine KULAKOWSKI,**  
**Av. de Stalingrad, 24**  
**1000 Bxl**  
<http://www.cbai.be/>

Le **Collectif Alpha asbl** cherche un(e) **documentaliste** pour contrat temps plein, à durée indéterminée.

### Description des tâches :

- gestion administrative et documentaire du Centre de documentation

### Profil et conditions :

statut ACS  
 gradué(e) ou compétences équivalentes

**Envoyer CV au :**  
**Collectif Alpha asbl**  
**rue de Rome, 12**  
**1060 Bruxelles**  
**☎ 02 538 36 57**  
**mailto:info@collectif-alpha.be**

**Maison de Quartier d'Helmet asbl** recrute d'urgence 2 **animateurs/trices**, l'un pour un contrat mi-temps à durée déterminée, l'autre pour un contrat mi-temps à durée indéterminée.

### Description des tâches :

- travail dans une école de devoirs et d'ateliers créatifs 6-12 ans

### Profil et conditions :

- niveau A2

**Envoyer CV & lettre de motivation à :**  
**MQ d'Helmet asbl**  
**Mme Sylviane Martin**  
**Square Riga, 39**  
**1030 Bruxelles**  
**☎ 02 215 04 96**  
**mailto:mqh.administration@swing.be**

La **Mission locale de Bruxelles-Ville** cherche un(e) **agent d'insertion** pour contrat mi-temps à durée indéterminée.

### Description des tâches :

- accompagner les candidats dans la mise en place d'une stratégie individuelle de recherche d'emploi prenant en compte des réalités personnelles et environnantes
- assurer la promotion de l'action
- prospecter les entreprises
- créer des partenariats

### Profil et conditions :

- statut ACS Bxl
- gradué

**Envoyer CV & lettre de motivation à :**  
**Mloc de Bruxelles-Ville asbl**  
**Boulevard E. Jacqmain, 50**  
**1000 Bruxelles**  
**☎ 02 219 80 71**  
**mailto:mloc\_bxl\_ville@hotmail.com**

**Asbl d'insertion socioprofessionnelle** recherche un(e) **collaborateur/trice** pour contrat de remplacement à mi-temps.

### Description des tâches :

- accueil, orientation professionnelle et suivi

### Profil et conditions :

- statut ACS Bxl
- gradué(e) assistant(e) social(e)
- compétences administratives
- organisé(e)
- esprit équipe
- capacités d'adaptation
- bonne ambiance de travail

**Envoyer CV & lettre à :**  
**Mloc d'Etterbeek asbl - ASSETIP**  
**Mme Delaisse**  
**Chaussée de Wavre, 506**  
**1040 Etterbeek**  
**☎ 02 626 15 40**

La **Mission Locale de Schaerbeek** recrute un(e) **conseiller/ère**

### Description des tâches :

- accompagnement à la recherche d'emploi (en réalisant d'une part des bilans de compétences scolaires et professionnelles en vue de déterminer les secteurs professionnels et les fonctions les plus appropriés et d'autre part en réalisant des Curriculum Vitae, des lettres de candidature, préparer et simuler des entretiens d'embauche et téléphoniques avec les demandeurs d'emploi)
- administration (constitution de dossiers individuels et mise à jour de ceux-ci au gré de l'évolution des participants)
- développement de filières de formation (contacter les entreprises, les secteurs professionnels, les partenaires d'ISP afin de recueillir des informations susceptibles d'alimenter in fine des projets de filières de formation ou de mise à l'emploi)

### Profil et conditions :

- niveau A2+ (graduat GRH, Assistant psychologie, Assistant social...) ou universitaire
- connaissances et expérience dans le secteur social exigées
- maîtrise des techniques d'entretien individuel, intérêt pour méthodes d'animation de groupes
- capacité d'analyse et de synthèse des données
- capacité rédactionnelle (montage de dossiers techniques, administratifs et financiers)
- capacité à établir des contacts, collaborer et négocier avec les différents partenaires
- capacité d'organisation et de planification du travail
- autonomie, initiative, dynamisme
- bonne résistance au stress
- connaissances de Word, Excel et Internet
- barèmes de la CP 329

**Envoyer CV & lettre de motivation à :**  
**Mission Locale de Schaerbeek asbl**  
**Mme Françoise Decoux**  
**Ressources Humaines**  
**rue de Jérusalem, 46**  
**1030 Bruxelles**  
**Tél : 02 247 77 20**  
**mailto:fdecoux@milocs.be**

# Agenda

## LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN SEPTEMBRE

<b>01/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de travail avec Madame Anne-Françoise Theunissen, secrétaire de la CCFEE</li> </ul>
<b>02/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion au CDCS sur l'Union Bruxelloise des Entreprises du non marchand</li> <li>• Conférence téléphonique avec le Québec</li> <li>• Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF</li> </ul>
<b>03/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail Tutorat à Bruxelles Formation</li> <li>• Réunion du groupe de travail Corail (spécialistes)</li> <li>• Réunion du groupe de travail ad hoc Equal à l'ORBEM</li> </ul>
<b>06/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail Missions Locales</li> <li>• Réunion Appel à projets Services de proximité</li> </ul>
<b>07/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion des Permanents CESSoc à la Ligue des Familles</li> <li>• Réunion de la CCFEE</li> <li>• Réunion du Bureau permanent de l'Alternance</li> <li>• Assemblée générale de SAW à Namur</li> <li>• Participation à l'inauguration du nouveau restaurant social « Les uns et les autres » de la Mission Locale de Molenbeek</li> <li>• Inspection financière Esnet</li> <li>• Réunion projets de services de proximité avec des sociétés de logements sociaux à Formeville</li> <li>• Réunion avec Régie AJJA Molenbeek pour un projet d'ILDE</li> </ul>
<b>09/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration FeBISP</li> <li>• Conseil d'administration CESSoc</li> <li>• Réunion avec l'asbl Cefa-Uo</li> </ul>
<b>10/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de conciliation Setca / Cefa-Uo</li> </ul>
<b>11/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au colloque Fopes – 30<sup>ème</sup> anniversaire</li> </ul>
<b>13/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Comité de gestion du Fonds de formation</li> </ul>
<b>14/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF : préparation à la journée d'info</li> <li>• Réunion à la CCFEE : examen des projets Equal 2004-2006</li> </ul>
<b>15/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion Interfonds à l'APEF</li> <li>• Rencontre au CESRB avec Messieurs Marc Verlinden et Jacques Labar</li> <li>• Réunion Cocof enquête ISP (FSE)</li> </ul>
<b>16/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail Missions Locales à la FeBISP</li> <li>• Réunion du groupe de travail Doffo</li> </ul>
<b>17/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux 50 ans du CIRE asbl</li> <li>• Participation aux portes ouvertes de Polybonnevie</li> </ul>
<b>20/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail PAC à la CCFEE</li> <li>• Réunion du groupe de travail Corail à la FeBISP</li> <li>• Participation au séminaire de conclusion : étude sur les coopératives d'activités organisé par Febecoop</li> </ul>
<b>21/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail Doffo</li> <li>• Réunion du groupe de travail Economie sociale</li> <li>• Réunion du groupe de travail ISP construction</li> </ul>
<b>22/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspection financière Esnet</li> <li>• Réunion sur la concertation en économie sociale à Monceau-sur-Sambre</li> <li>• Rencontre avec le réseau RES à Monceau-sur-Sambre</li> <li>• Participation à l'inauguration des nouveaux locaux de la Maison pour l'Emploi de Molenbeek</li> </ul>
<b>23/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Bureau de concertation</li> <li>• Réunion du groupe de travail fracture numérique à la FeBISP</li> </ul>
<b>24/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Comité de concertation Bruxelles Formation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe de travail Missions Locales à la FeBISP</li> <li>• Réunion du Comité de pilotage tripartite (ANM) ISP-Cocof au Cabinet Dupuis</li> </ul>
<b>27/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux portes ouvertes, fête des 20 ans de l'Espace Malibrant</li> <li>• Réunion avec une personne du CBCS : ISP à la loupe</li> </ul>
<b>28/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF</li> <li>• Conseil d'administration du CBCS</li> <li>• Réunion du groupe de travail Stage en entreprise</li> <li>• Réunion de la CCFEE</li> </ul>
<b>29/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion programmatique de la FeBISP</li> </ul>
<b>30/09</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion du groupe Bruxelles Formation / Corail à Bruxelles Formation</li> <li>• Réunion avec l'asbl Après et Adeppi sur l'insertion des détenus</li> <li>• Rencontre avec Monsieur Thierry Demanet, directeur de la Fesefa</li> </ul>

## ACTIVITES

<p><b>07/10 de 9h à 17h</b></p>	<p><b>L'APTO organise une journée d'étude sur le thème de l'insertion socioprofessionnelle.</b></p> <p>Il s'agira de débattre de l'opportunité d'une rencontre entre les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et ceux du monde des entreprises, secteurs occupant tous deux de nombreux psychologues. Cette journée a été organisée en collaboration avec l'ASBL Proforal et avec le soutien du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Le programme prévoit, en matinée, des exposés sur différentes expériences dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et, l'après-midi, deux ateliers pour favoriser questions, échanges et réponses concrètes. Cette journée se veut avant tout un lieu de débats, d'échanges directs. Les organisateurs n'ont pas la prétention de couvrir toutes les problématiques mais espèrent que cette journée sera un incitant à d'autres rencontres et échanges dans le futur.</p>	<p><u>Lieu</u> : Salle Paulus - A732 rue Belliard, 51 1040 Bruxelles</p> <p><u>Inscription</u> : Le nombre de places étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus rapidement possible via l'APTO avenue Seghers, 87 1081 Bruxelles <a href="mailto:apto@advalvas.be">mailto:apto@advalvas.be</a></p> <p><u>PAF</u> : 30€ pour les membres APTO 45€ pour les non-membres Paiement à effectuer sur le compte: 068-2320105-86</p>
<p><b>28/10 de 9h à 16h</b></p>	<p><b>Le Fonds Socioculturel et sportif vous invite à une journée d'échange intitulée "le socioculturel en actions".</b></p> <p>Depuis 2002, plus de 1000 travailleurs et demandeurs d'emploi du secteur ont bénéficié de formations professionnelles continuées soutenues et financées par le Fonds dans des matières diverses. Depuis 2003, le Fonds a également mis en place des dispositifs afin de répondre à des besoins qui ne trouvent pas de réponse directe par une simple démarche de formation. Il s'agit des actions d'accompagnement d'équipes, d'échanges d'expériences professionnelles et dernièrement de tutorat en situation de travail.</p> <p>Il est temps à présent de faire connaître ces actions et de vous présenter les projets d'avenir du Fonds. Le prochain chantier du Fonds consistera en une large diffusion d'un guide d'aide à l'élaboration d'un plan de formation pluriannuel et concerté dans votre association. Vous pourrez également repartir avec toutes les informations sur les prochains appels à projets. Ce sera le moment de poser les questions qui vous tiennent à cœur !</p>	<p><u>Lieu</u> : La Marlagne (Wépion) Infos auprès de l'APEF : Mme Paulette Gerbehaye ☎ 02 250 37 87 <a href="mailto:paulette.gerbehaye@apefasbl.org">mailto:paulette.gerbehaye@apefasbl.org</a></p> <p><u>Inscription pour le 18 octobre au plus tard</u> (cf. adresse courriel ci-dessus). Verser la somme de 10 euros (par participant) sur le compte du Fonds (N° 001-3185875-83) avec la mention suivante : « nom du participant – nom de l'association, le socioculturel en actions » L'inscription comprend le repas et les boissons de la journée.</p>